

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 juin 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MASSACRE À L'AÉROPORT DE TEL-AVIV—LES RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'OTAN

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire deux déclarations aujourd'hui, une fort courte qu'on m'a priée de faire sur les événements survenus à l'aéroport de Tel-Aviv, et l'autre sur les réunions du Conseil de l'OTAN qui se sont déroulées à Bonn. J'ai demandé l'avis des partis d'opposition, qui sont d'accord pour que je fasse les deux déclarations aujourd'hui, afin qu'elles puissent être commentées toutes les deux en même temps.

Je suis certain que tous les députés partagent mes sentiments de stupéfaction et d'horreur à la suite de l'attentat perpétré à l'aéroport de Tel-Aviv le 30 mai. Toute personne raisonnable, où qu'elle soit, ne peut que déplorer de tels actes d'une violence insensée à l'endroit de civils innocents. Durant mon absence d'Ottawa, le sénateur Martin a transmis le 31 mai à l'ambassadeur d'Israël à Ottawa les sentiments du gouvernement et ses condoléances aux familles affligées par cet horrible crime. La Chambre désirera sans aucun doute se joindre à moi pour exprimer nos plus sincères condoléances à la famille de M^{me} Subach, de Montréal, qui a été tuée, et nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à sa fille blessée, M^{lle} Mimi Subach.

Les ambassadeurs d'Israël et du Liban nous ont fait part des vues de leur gouvernement à ce sujet. Nous avons pris bonne note des déclarations publiques, dont celle, entre autres, du président du Liban lorsqu'il a réprouvé vendredi dernier cet incident survenu à l'aéroport de Tel-Aviv. Nous avons de plus demandé à notre ambassadeur à Beyrouth de transmettre nos vues au gouvernement du Liban.

Ce tragique événement est un autre exemple de ces actes de violence commis par des groupes extrémistes, et qui ont malheureusement tendance à se généraliser dans diverses parties du monde. De tels actes sont particulièrement dangereux au Moyen-Orient, et j'espère qu'ils n'aboutiront pas à une escalade de la violence dans cette région.

De nouvelles mesures de sécurité ont été mises en vigueur au Canada depuis cet incident, et je suis certain que mon collègue le ministre des Transports (M. Jamieson) pourra informer plus amplement la Chambre de ces mesures.

Monsieur l'Orateur, je voudrais faire rapport de la réunion de l'OTAN des ministres des affaires étrangères, dont je rentre tout juste. Elle a eu lieu dans la capitale de la République fédérale d'Allemagne, située au carrefour

de l'Europe. La date de la réunion de Bonn se situe également au point tournant de l'évolution des relations Est-Ouest.

La réunion de l'OTAN a coïncidé avec la fin des pourparlers du président Nixon avec les leaders soviétiques. Le secrétaire d'État, M. Rogers, a fait rapport à ses collègues à Bonn sur le voyage historique du président, et il a souligné les accords sur la limitation des armements stratégiques. Nous avons tous accueilli cette réalisation comme un point tournant important des démarches entreprises en vue d'enrayer la course aux armements nucléaires et d'assurer la sécurité internationale par le contrôle des armes nucléaires. D'accord avec d'autres ministres, j'ai appuyé l'engagement des États-Unis et de l'URSS de poursuivre activement les négociations en vue d'autres limitations. J'ai également exprimé aux États-Unis notre reconnaissance particulière pour avoir régulièrement consulté leurs alliés du Conseil de l'Atlantique Nord pendant toute la durée des négociations.

Le 3 juin, peu après la réunion de l'OTAN, les ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances ont signé le protocole final par lequel l'Accord de Berlin entrerait en vigueur. Au même moment, des représentants de la République fédérale d'Allemagne, de l'Union soviétique et de la Pologne échangeaient des instruments de ratification qui venaient couronner leurs traités de non-agression. Le gouvernement du Canada accueille favorablement ces accords comme autant d'initiatives permettant d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest. Nous espérons que l'accord de Berlin mettra un terme au climat de tension et d'instabilité qui règne à Berlin et dans la région avoisinante et qui a si souvent envenimé les relations Est-Ouest depuis le blocus de 1948. Les traités de non-agression devraient également faire disparaître une autre source de tension en permettant à la RFA de placer ses relations avec l'Europe orientale sur une base plus normale.

• (1410)

La conjonction de ces événements laisse entrevoir la participation de l'alliance aux pourparlers préparatoires multilatéraux en vue d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; elle permettra également aux deux États allemands d'entamer des négociations sur un éventuel *modus vivendi*. Le succès de l'accord de Berlin ainsi que le maintien de l'équilibre en Europe centrale exigent un tel compromis. Si les deux États allemands peuvent s'entendre sur un *modus vivendi*, cette réalisation rendra possible leur admission aux Nations Unies et la reconnaissance générale de la République démocratique allemande.

Si l'on se rappelle les longues années de stagnation qui ont marqué les relations Est-Ouest, la conclusion de l'accord de Berlin et les traités de non-agression constituent un progrès remarquable. Ces initiatives justifient la politique de l'Alliance de faire du règlement de la question de Berlin une condition préalable à la poursuite des travaux préparatoires à une conférence, et elles démontrent que l'Alliance, en appuyant fortement la politique d'ouverture